

1ERE IMPRESSION

Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Siège social : 59, rue Condorcet – 75009 Paris
994 948 982 RCS Paris
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 25 JUIN 2026**

.../...

PREMIERE DECISION

(Nomination de Monsieur Serge REQUET en qualité de directeur général de la Société)

L'associé unique décide de nommer, en qualité de directeur général de la Société à compter de ce jour, pour une durée indéterminée :

Monsieur Serge REQUET,
né le 8 mars 1969 à Annecy (74000),
de nationalité française,
demeurant 81, rue d'Amsterdam – 75008 PARIS.

Conformément aux stipulations de l'article 13 des statuts de la Société, Monsieur Serge REQUET, en sa qualité de directeur général de la Société, représentera la Société et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de son objet social.

.../...

Monsieur Serge REQUET a déclaré par avance accepter le mandat de directeur général qui vient de lui être confié, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, et n'être frappé par aucune mesure ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette décision est adoptée.

.../...

Certifié conforme par le président :

Signé par :

9CDE72105A25455...

CALLBACK BY NESS

Représentée par

Madame Maïwenn BRANCHOUX